



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

21 FÉVRIER 2020

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le vendredi 21 février 2020 à 12h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Michel Fafard
Cédric St-Amand
Stéphane Funaro
Absent : Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire trésorière

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 12h05

Administration

2020-02-42

(2) Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

Le maire ayant signé le procès-verbal de l'extraordinaire qui a eu lieu le 17 février dernier, les points 2,3 et 4 sont retirés de l'ordre du jour suivant, de cette séance extraordinaire.

Il est proposé par madame Lise L'Heureux
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous faisant mention que les points 2,3 et 4 sont retirés de l'ordre du jour suivant.

1. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
2. Autoriser une demande de subvention pour les modules de jeux au parc des loisirs et inscrire dans la demande que les jeux soient sur un terrain municipal
3. Appuyer l'utilisation du 20% disponible de la TECQ sur les jeux d'eau au parc des loisirs pour 2021
4. Résolution de présentation de la demande pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
5. Délégation de la gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray-2^{ème} résolution suite au droit de veto émis par le maire selon art 142-4 du CM sur la résolution 2020-02-30
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

21 FÉVRIER 2020

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-02-43

**(5) Délégation de la gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray-
2ième résolution suite au droit de véto émis par le maire selon art 142-
3 du CM sur la résolution 2020-02-30**

Le maire s'est prévalu de son droit de véto sur la résolution 2020-02-30, selon l'article 142-3 du code municipal

Considérant le programme de gestion des fosses septiques et mesures de boues de la MRC de D'Autray;

Considérant les coûts reliés à la vidange et à la mesure avec la MRC de D'Autray;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par monsieur Cédric St-Amand, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu de déléguer la compétence en matière de gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à majorité

Messieurs Cédric St-Amand, Stéphane Funaro, Michel Fafard et madame Lise L'Heureux votent pour

Monsieur Michel Lafontaine et madame Hélène Houde votent contre

(6) Période de questions

2020-02-44

(7) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Michel Fafard, appuyé par madame Lise L'Heureux et unanimement résolu de lever la séance à 12h31

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Roberge
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire